
Quelques particularités dans l'Organisation des Universités d'Allemagne.

Numéro d'inventaire : 1979.12585

Auteur(s) : Paul Vermois

Type de document : article

Éditeur : A travers le Monde

Date de création : 1912

Description : 2 feuilles imprimées.

Mesures : hauteur : 311 mm ; largeur : 233 mm

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Commentaire pagination : p. 81 à 84

1912



Quelques particularités dans l'Organisation des Universités d'Allemagne.

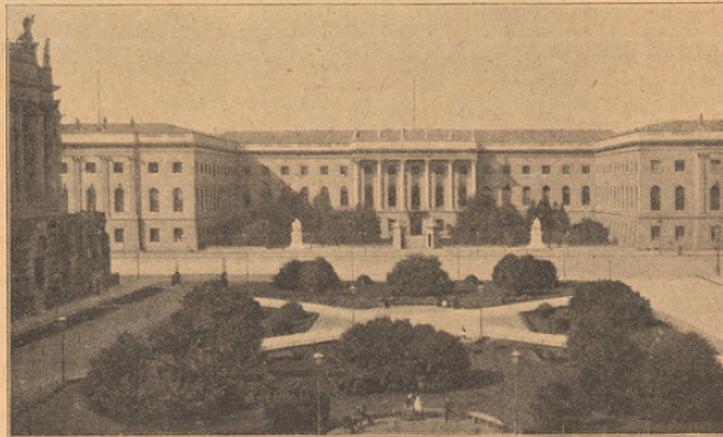
L'organisation des diverses Universités d'Allemagne n'a été modifiée en aucune façon par la création de l'Empire qui les a laissées sous la dépendance des différents États auxquels elles appartiennent; elles ne sont donc point rattachées aux ministères de la Couronne, et leurs statuts eux-mêmes varient suivant les pays; mais ces différences ne portent à vrai dire que sur des questions de détail, et l'on peut considérer les statuts de l'une d'elles comme représentant assez exactement ceux de toutes les autres Universités.

Bien que les Universités soient beaucoup plus nombreuses en Allemagne qu'en France, il n'y en a guère que quatre qui méritent par leur importance de fixer l'attention : ce sont celles de Berlin, de Leipzig, de Halle et de Bonn.

L'Université de Berlin, la plus jeune, bien que la plus grande des Universités d'Allemagne, avait d'abord été bâtie pour servir de résidence, en 1764, au prince Henri, frère de Frédéric II; elle ne reçut sa destination actuelle qu'en 1809, et ne prit son entier développement que sous Guillaume IV qui la fit complètement restaurer en 1844. C'est un immense édifice ayant la forme d'un rectangle dont le plus grand côté se développe sur une longueur de près de 90 mètres et qui renferme, en dehors des salles de cours pour les étudiants en philosophie, en théologie et en droit, les musées zoologique, minéralogique, anatomique, et le musée chrétien.

Le musée zoologique est célèbre dans le monde savant par sa riche collection d'oiseaux, et le musée anatomique, qui comprend l'anatomie humaine et l'anatomie comparée, renferme le fameux zeuglodon, cétacé fossile découvert dans l'Amérique du Nord et dont on ne possède que cet unique exemplaire; il mesure soixante-douze pieds de long et a été payé 150 000 francs.

Pas plus à Berlin que dans les autres villes universitaires, ces bâtiments ne forment à eux seuls toute l'Université; dépendant de celle-ci, mais ne faisant pas corps avec elle, puisqu'ils en sont très souvent fort éloignés, il y a les laboratoires, ou, pour leur donner leur nom exact : les Instituts. Le plus



L'UNIVERSITÉ DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME A BERLIN.

D'après une photographie.

remarquable de ces derniers, à Berlin, est l'Institut chimique, au centre de la ville, qui a des proportions monumentales; bâti en briques rouges, dans le vieux style vénitien de la Renaissance, il est orné de terres cuites parmi lesquelles il sied de mentionner quatorze médaillons en relief représentant des chimistes célèbres.

L'Université de Leipzig, la plus célèbre à juste titre de l'Allemagne tout entière, compte parmi ses anciens étudiants nombre d'illustrations: Goëthe l'a fréquentée longtemps, et l'on visite encore, dans une maison de l'Universitætstrasse, la chambre qu'il aurait habitée en 1767 alors qu'il terminait ses études. Le grand poète a toujours eu d'ailleurs pour Leipzig une prédilection marquée, et c'est dans cette ville, dans l'Auerbachs Keller qu'il a placé plusieurs scènes de la première partie de *Faust*: le sujet de son œuvre lui avait été inspiré par la légende populaire et par les peintures du xvi^e siècle que l'on voit encore sur les murs de cette cave d'Auerbach dont il était l'un des hôtes les plus assidus.

L'Université s'élève sur l'Augustusplatz, et prend ici, et ici seulement, le nom particulier de « Augusteum »: bâtiment sombre, sans rien qui sollicite le regard, à part le bas-relief de Rietschel, placé à son fronton, et représentant les quatre Facultés.

L'Augusteum renferme, en dehors de ses salles de cours et de collections, une autre salle, très vaste, que l'on nomme l'« Aula », et au milieu de laquelle s'élève un petit monument en bronze, commémorant la mémoire des étudiants allemands morts pendant la guerre de 1870-71. L'Aula est encore décorée de statues et de bustes de princes Saxons, de Leibnitz, de Goëthe, et de douze bas-reliefs de Rietschel, déjà nommé, représentant les phases du développement de l'humanité.

Halle, comme Berlin, est une des jeunes Universités de l'Empire, car sa fondation ne remonte qu'à 1697. En 1817, on lui avait adjoint la petite et très vieille Université de Wittenberg, aujourd'hui disparue, et célèbre dans l'histoire d'Allemagne, pour ce qu'était partie de là la Réforme avec les premières thèses de Martin Luther.

L'Université de Halle, qui se divise en Nouvelle et Ancienne Université, n'offre rien de bien remarquable, si ce n'est, dans la dernière, les « Carcer » ou cachots dans lesquels on enferme les étudiants condamnés à la réclusion — une courte, très courte réclusion — par le tribunal universitaire. Ces cachots, en tout semblables à ceux que l'on rencontre dans les autres Universités, sont au nombre de quatre ou cinq, et sont rarement vides. Parfois même, on est obligé de renfermer dans le même plusieurs étudiants. Le plus grand a environ de 4 à 5 mètres de long sur 3 ou 4 de large. Ici, à Halle, la fenêtre dont ils sont pourvus donne sur la Saale: elle est entourée d'une cage en bois qu'on tient fermée à clef dans tous les cas où le tribunal universitaire n'a

point stipulé qu'elle pourrait être ouverte. Cette cage empêche le prisonnier de regarder au dehors. Comme mobilier: une planche et une simple paille, une table rustique et deux chaises en bois. Si l'étudiant doit passer la nuit dans le carcer, il peut se faire apporter un lit, à moins qu'il ne se contente de coucher tout habillé sur sa paille; il lui faut également commander à ses frais sa nourriture, l'Université — *atra mater* — ne lui fournissant qu'une cruche d'eau.

Un règlement relatif à la police des cachots est placardé dans chacun de ceux-ci. Les étudiants sont tenus de s'y conformer, sous peine de voir se prolonger leur détention, et il est juste de dire qu'ils l'observent généralement. Ce règlement interdit le chant, le bruit, l'usage du tabac — à moins qu'un « certificat médical » (*sic*) ne le prescrive absolument, — l'usage de l'alcool, etc... Il est défendu de commettre des dégradations, d'orner les murs de dessins, d'y inscrire même des noms, le tout sous peine de voir l'administration faire effectuer des réparations aux frais des délinquants.

Aucune visite n'est permise; cependant une exception est admise pour les étudiants qui sont internés pendant plusieurs jours, et qui, au cours de leur promenade quotidienne d'une heure dans le préau, sont autorisés à recevoir parents ou amis.

Lorsqu'un étudiant refuse de se rendre au carcer, l'appariteur va l'inviter à se soumettre à la déci-

sion du tribunal, et, au besoin, sollicite l'aide de la police ou des soldats pour l'y conduire.

L'Université de Bonn, pour être moins importante que celle de Berlin et de Leipzig, n'en est pas moins une des plus prospères, et détient ce privilège d'être fréquentée par les fils des familles nobles d'Allemagne. Il n'est pas excessif de dire que l'influence française, qui se fait sentir sur les bords du Rhin, a dû contribuer dans une large mesure à donner à Bonn ce cachet spécial de distinction qui la met un peu à part dans les Universités allemandes. Elle est en quelque sorte dans l'Empire ce qu'était autrefois en Espagne l'Université de Salamanque, et ce qu'est demeurée en France l'Université de Paris symbolisée par notre vieille Sorbonne.

Les très grandes différences que présentent avec les nôtres par leur aspect extérieur d'austérité, leur architecture, leurs proportions, les Universités d'Allemagne, se retrouvent dans les règlements qui les régissent. L'Université allemande, nous dit M. Blanchard qui a étudié de très près toutes ces questions, est « une institution d'Etat », institution privilégiée comprenant tout le personnel enseignant, les assistants,



L'UNIVERSITÉ DE HALLE.

D'après une photographie.

les étudiants et les employés de divers ordres; elle se compose des Facultés qui sont ordinairement au nombre de quatre : théologie, droit, médecine, philosophie, auxquelles s'adjoint parfois, comme à Bonn, Breslau et Tübingen, une chaire de théologie catholique.

Ces diverses Facultés réunies sous une administration commune sont, en réalité, beaucoup moins indépendantes les unes des autres qu'elles ne le sont en France; cette réunion, inconnue chez nous, est considérée outre-Rhin comme indispensable et veut marquer que chaque branche de l'esprit humain ne saurait se suffire à elle-même, progresser et se développer efficacement sans s'appuyer sur les autres.

Le *curateur*, nommé par le souverain, est le représentant direct du ministre des Cultes, de l'Instruction et des Affaires médicales; il est l'intermédiaire obligé entre le ministre et l'Université. C'est surtout un homme de finance et d'administration, qui chaque année, soumet au Gouvernement les projets de budget.

Le *Curatorium* est une fonction qui diffère des autres fonctions académiques en ce qu'elle n'est point, chaque année, attribuée à une nouvelle personne : le curateur reste indéfiniment à son poste. Cette dignité est le plus souvent conférée à un fonctionnaire, par exemple à l'Oberpräsident de la province; parfois aussi, elle constitue une sorte de retraite, et on l'accorde en récompense de services rendus à l'Etat. Le traitement du curateur varie avec l'importance de l'Université qu'il dirige d'une part, et d'autre part suivant qu'il occupe ou non d'autres fonctions rétribuées. A Bonn et à Berlin, il est de 9 000 marks environ.

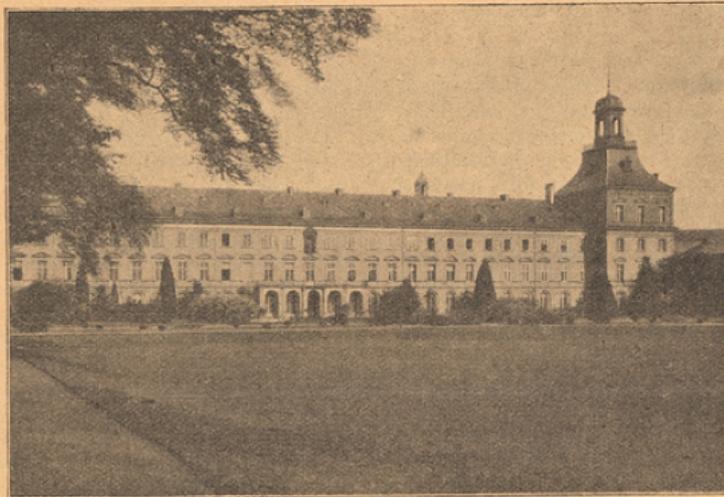
Le curateur est particulier aux Universités prussiennes. A Erlangen, à Fribourg, à Munich, à Heidelberg, à Tübingen, on ne trouve rien d'analogue. En Saxe et à Leipzig il est remplacé par un représentant du ministre de l'Instruction publique et prend le titre de « plénipotentiaire du Gouvernement royal auprès de l'Université ».

L'Etat est encore représenté auprès de celle-ci par un fonctionnaire d'ordre juridique qui, sous le nom de *judge universitaire*, a rang de professeur, quoiqu'on le choisisse en dehors du personnel enseignant. Autrefois il connaissait au civil des différends qui pouvaient surgir entre les étudiants et les commerçants

de toutes sortes; au criminel, il instruisait les affaires portées devant les tribunaux, et pouvait condamner au carcer pour quatre jours au maximum; mais ces diverses fonctions sont aujourd'hui très réduites, et il n'est plus, à de rares exceptions de coutume près, qu'un intermédiaire entre les étudiants et les municipalités.

Le premier fonctionnaire vraiment académique est le *recteur*, qui est élu pour un an, au vote et à la majorité absolue des voix de tous les professeurs. L'élection est soumise à l'approbation du ministre des Cultes, et, refusée, donne lieu à un second vote dans les mêmes conditions. Il est de règle statutaire que le recteur sortant prononce un discours où il énumère les actes saillants de sa gestion; il proclame le nom de son successeur, ainsi que celui des doyens et des nouveaux membres du Sénat académique (celui-ci ressemblant beaucoup à notre Conseil), qui sont renouvelés

en même temps que lui. Le nouveau recteur donne la réplique à son prédécesseur. Jadis ces discours étaient prononcés en latin; mais cet usage est tombé en désuétude, et l'allemand a remplacé la langue de Cicéron. En allemand comme en latin ils ont toujours une très grande portée et prennent souvent les proportions d'un manifeste, car c'est par eux que sont



L'UNIVERSITÉ DE BONN.

Cliché de la Société photographique de Berlin.

présentées à la connaissance du public et des autorités les réformes que l'on veut obtenir.

Le recteur vient, hiérarchiquement, tout de suite après le curateur, là où existe ce dernier, évidemment. En dehors de ses fonctions de surveillance, il *immatricule* les étudiants, c'est-à-dire qu'il les inscrit à l'Université, de même qu'il signe les diplômes et délivre les certificats de sortie. Son traitement fixe se réduit à fort peu de chose, mais il s'augmente du droit que possède le recteur de prélever les deux cinquièmes des sommes perçues pour l'immatriculation, la sortie et les examens des étudiants. Il va de soi que ce prélèvement varie suivant l'importance des Universités : dans les principales, il monte aisément à 4 ou 5 000 marks.

Les employés supérieurs de l'Université sont : le *secrétaire* dont le traitement est de 4 200 marks environ; le *rendant* ou teneur des livres de caisse, nommé par le ministre, et qui, avec son indemnité de logement et les bénéfices casuels, touche, dans les 6 000 marks; et enfin le *questeur* qui tient les comptes